

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 AVRIL 2023**

Le mercredi douze avril deux mille vingt-trois, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire.

Étaient présents : Monsieur Donatien PINON, Maire, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Noël LOIRE, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent VERVEL, Adjoint, Monsieur Patrick LEFIN, Monsieur Bruno COLLIN, Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE (Arrivé à 19h41), Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE, Monsieur Frédéric VINCELLE, Madame Nathalie PHILION, Madame Laura FAVERET, Monsieur Philip MICHEL, Monsieur Roland DELÉGLISE, Madame Isabelle LORICQUER-QUÉNEL, Madame Christelle BENSMAN, Madame Régine DUFLO.

Absents excusés, ayant donné pouvoir :

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE donne pouvoir à Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE, Madame Alexandra MOREL donne pouvoir à Madame Nathalie PHILION

Monsieur le Maire présente Madame Régine DUFLO, nouvelle conseillère qui succède aux précédents conseillers démissionnaires.

Monsieur Philip MICHEL précise que la nouvelle conseillère est la 20^{ème} candidate, il souhaite connaître les conseillers qui ont décliné ce poste. Monsieur Laurent VERVEL et Monsieur le Maire énumèrent les noms : Madame Cindy PAUL-DELACOUUDRE, Monsieur Jean LOUISON, Madame Laurence DUTORDOIR et Monsieur Florent PINON qui a déménagé de la commune.

Monsieur Philip MICHEL souhaite la bienvenue à Madame Régine DUFLO. Il trouve que cela fait beaucoup de candidats démissionnaires, ces personnes se sont engagées en se présentant sur la liste.

Monsieur le Maire explique qu'en trois ans, la vie de chacun change et ils peuvent avoir de nouveaux impératifs au travail ou dans la vie familiale.

Secrétaire de séance : Monsieur Roland DELÉGLISE

Monsieur le Maire explique que le secrétaire de séance va l'aider à comptabiliser les voix lors du vote, à l'aide d'une fiche qui lui a été remise en début de séance, de façon à ce qu'il n'y ait plus de quiproquo.

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente : 13 mars 2023

L'assemblée délibérante n'a aucune modification à formuler.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'**unanimité**, d'approuver le procès-verbal du 13 mars 2023.

Monsieur Patrick LEFIN souhaite prendre la parole pour s'excuser de son absence depuis le mois de décembre 2022. :

« Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les Adjointes, Messieurs et Mesdames les conseillers, Messieurs et Madame les conseillers de l'opposition.

Par la présente, je tenais à m'excuser pour les absences que j'ai pu avoir depuis le mois de décembre aux différentes convocations du Conseil Municipal. En effet, suite à la menace de licenciement de ma femme, je ne voulais pas me confronter à certaines personnes, pour ne pas lui porter encore plus de préjudice et de vengeance. Son licenciement prononcé, je n'ai plus d'épée de Damoclès au-dessus de la tête, ce qui me permet de revenir parmi vous et d'autant plus déterminé, dans le respect des lois et du citoyen engagé. J'aimerais revenir sur ce procès-verbal, pour vous rappeler que seul, Madame la Préfète peut valider une démission, et de surcroît, ce n'est pas parce qu'une personne est absente d'un ou de plusieurs conseils municipaux, qu'elle ne travaille pas de fond pour la commune et réalise différentes tâches pour œuvrer au bon fonctionnement de celle-ci. On nous parle de méthode antidémocratique, il serait bien de balayer devant sa porte avant d'utiliser certains termes. La démocratie est le droit de chacun, de voter, de se présenter et de se faire représenter. »

Madame Laure BRASSEUR souhaite informer l'ensemble du Conseil Municipal que la commune de Chevrières a été sélectionnée pour organiser le village estival. C'est un évènement entièrement organisé et financé par le département. Le jeudi 13 avril est prévu une réunion avec les associations pour aborder le forum des associations et le chargé de mission du département sera également présent pour y présenter « le village estival ». Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE souhaite avoir plus d'explications sur cet évènement. Madame Laure BRASSEUR lui précise que l'année dernière c'était la commune de Saint-Martin-Longueau qui était concernée. C'est une journée gratuite, ouverte à tous, qui permet de faire connaître les associations communales par le biais de mini-jeux, de quiz et d'animations. L'adjointe au Maire convie l'ensemble des conseillers municipaux à cette réunion de présentation.

Monsieur Philip MICHEL va demander à recevoir les convocations en format papier car il ne reçoit plus les mails de la mairie.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Vote du Compte de Gestion 2022
2. Vote du Compte Administratif 2022
3. Fixation des taux pour les taxes de l'année 2023
4. Subventions versées aux associations communales et extérieures
5. Affectation du résultat
6. Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle que cette année il a convié l'ensemble du Conseil Municipal pour l'élaboration du budget pour que tout le monde pose les questions nécessaires et puisse s'exprimer.

1. Vote du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire explique que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022, reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la commune de Chevières. Il est conforme au Compte Administratif.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

L'intégralité du Compte de Gestion est consultable en Mairie, sur simple demande.

Il est donc soumis, à l'approbation du Conseil Municipal, l'adoption du Compte de Gestion 2022 du Trésorier Municipal concernant le budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et **délibéré à l'unanimité** :

- **Approuve** le compte de gestion relatif au budget de la commune de l'exercice 2022 dressé par le Trésorier Municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Vote du Compte Administratif 2022

Avant de sortir, Monsieur le Maire propose de bien vouloir désigner Mme Carole DUMILLON, 1ère Adjointe en tant que présidente de séance.

Madame Carole DUMILLON est désignée à l'unanimité, pour présider le vote de ce Compte Administratif.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Le Conseil Municipal, **après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité**, approuve le compte administratif relatif au budget de la commune de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 1 548 922,76 €

Recettes 1 609 573,19 €

Soit un excédent de **60 650.43 € pour la partie fonctionnement.**

Investissement :

Dépenses 192 751.09 €

Recettes 301 596.86 €

Soit un excédent de **108 845.77 € pour la partie investissement**

Compte tenu des résultats antérieurs, la situation des sections est la suivante :

En fonctionnement :

Excédent de clôture 2021 reporté : **82 183.95 €**

Excédent exercice 2022 : **60 650.43 €**

Résultat excédentaire de clôture 142 834.38 €

En investissement :

Excédent de clôture 2021 reporté : **647 224.49 €**

Excédent exercice 2022 : **108 845.77 €**

Résultat excédentaire de clôture 756 070.26 €

3. Fixation des taux pour les taxes de l'année 2023

Monsieur le Maire précise que l'État réévalue les bases de la fiscalité locale à hauteur de 7.1% pour l'année 2023. Il souhaite maintenir les taux des impôts communaux pour ne pas impacter les habitants de Chevières.

Madame Laure BRASSEUR et Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL souhaitent les augmenter.

Monsieur Noël LOIRE et Monsieur Roland DELEGLISE pensent que 7.1% est déjà une forte augmentation de la part de l'État.

Le Conseil Municipal,

- **Après avoir pris connaissance** de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- **Après en avoir délibéré** par 2 votes « contre » (Madame Laure BRASSEUR et Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL) et 16 votes « pour » de voter les taux des taxes directes locales pour 2023, **sans les augmenter.**

Les taux suivants sont ainsi votés à la majorité :

- Foncier bâti 34,18
- Foncier non bâti 32,67

4. Subventions versées aux associations communales et extérieures

Monsieur le Maire donne les montants qui seront attribués aux associations :

- Associations culturelles : 12 850 €
- Associations sportives : 30 000 € dont 1 000 € en plus pour l'association du Handball suite à l'interdiction de la résine pour l'achat des ballons
- Associations extérieures : 26 200 €

Madame Laure BRASSEUR explique que Monsieur le Maire leur a rajouté 1 000 € car ils doivent acheter des ballons qui sont plus couteux suite à l'interdiction de la résine.

Monsieur Patrick LEFIN souhaite avoir plus d'explications concernant cette interdiction. Madame Laure BRASSEUR précise que pour diminuer les frais de nettoyage dans la salle des sports, la résine utilisée par les joueurs est interdite depuis janvier 2023. En compensation, avec l'avis de la commission, il avait été décidé de leur attribuer une subvention exceptionnelle pour l'achat des nouveaux ballons.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE souhaite connaître, à l'avenir, le montant des subventions au prorata du nombre de pratiquants. Madame Laure BRASSEUR prend note de sa question pour l'année prochaine.

Monsieur Philip MICHEL explique que ce n'est pas au prorata du nombre de pratiquant, mais selon d'autres critères.

Monsieur Patrick LEFIN rajoute que ce serait intéressant de connaître le nombre de pratiquants qui habitent la commune.

Madame Laure BRASSEUR dit que cela est étudié en commission, les critères sont définis en commission et ils ne sont pas dans l'obligation de les communiquer.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE explique que les commissions sont là pour travailler et permettent de faire remonter les informations au Conseil Municipal.

Madame Carole DUMILLON précise que pour les associations culturelles et sportives, il n'est pas possible de se baser sur les mêmes critères. Monsieur Philip MICHEL est d'accord avec ses dires.

Monsieur le Maire explique que lors des réunions de commissions finances, tout le monde n'était pas d'accord avec la subvention attribuée pour le comité des fêtes. Il a alors pris note des recommandations des uns et des autres et il a décidé d'augmenter l'article fêtes et cérémonies pour que ce soit la mairie qui paye les dépenses liées aux manifestations. Ainsi, les devis seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal qui validera ou pas les dépenses du Comité des fêtes.

Monsieur Philip MICHEL est étonné car la mairie devait faire des économies suite à l'inflation. Il avait été décidé une baisse des subventions aux associations, une baisse des températures dans les bâtiments communaux et il est présenté une somme de 59 682 € pour les manifestations de la commune. Il y a encore des dépenses supplémentaires.

Madame Nathalie PHILION dit qu'il est prévu de faire plus de manifestation pour la commune, donc plus de dépenses.

Madame Christelle BENSMAN explique que lors de la dernière réunion, Monsieur Philip MICHEL, Roland DELÉGLISE et elle-même étaient pour le comité des fêtes mais il faut prioriser les dépenses.

Madame Laure BRASSEUR est d'accord pour qu'il y ait un comité des fêtes mais elle souhaite avoir un budget prévisionnel avant et après chaque manifestation pour connaître les dépenses et savoir s'il y a des bénéficiaires. De plus, elle n'est pas d'accord sur le fait d'acheter tous les équipements la même année.

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE est arrivé à 19h41.

Monsieur Laurent VERVEL explique que le comité des fêtes vient d'être mis en place et qu'un fonds de roulement est nécessaire.

Monsieur Philip MICHEL pense que les dépenses prévues par le comité des fêtes sont disproportionnées comme pour le feu de la Saint Jean 7 500 €. Monsieur Laurent VERVEL lui répond qu'il y a sûrement des dépenses à restreindre mais il faut leur laisser une chance.

Monsieur le Maire dit que le périscolaire avait demandé 2 000€ de plus en subvention pour l'année 2023, mais il maintient les 25 000 € comme l'année précédente. Il rajoute, que s'ils ont une dépense imprévue ou besoin de fonds supplémentaires, la demande sera étudiée lors d'un Conseil Municipal et il demandera à procéder à une décision modificative. Monsieur Laurent VERVEL précise qu'ils devront fournir les documents nécessaires. Monsieur Philip MICHEL dit que Monsieur Laurent VERVEL « salit » le périscolaire car parfois lors des commissions d'attributions des subventions, toutes les associations ne donnent pas tous les documents demandés et se voient attribuer le montant souhaité.

Madame Laure BRASSEUR dit que s'il demande une subvention complémentaire, ce sera à condition qu'il n'organise pas de voyage déficitaire.

Monsieur Philip MICHEL trouve gênant que Monsieur le Maire vise le périscolaire. Monsieur le Maire explique que ce point a été abordé lors de la commission finances et qu'il ne vise en aucun cas le périscolaire.

Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE n'est pas d'accord avec l'idée de considérer le périscolaire comme une association car il relève du service public et c'est un organisme précieux pour le village. À chaque fois qu'un service public interne de la mairie passe en association cela devient problématique. Monsieur Roland DELÉGLISE explique que c'est grâce à leur statut d'association que le périscolaire a autant d'aide, sinon les parents paieraient beaucoup plus cher.

Monsieur le Maire donne le montant de la subvention versée à la Caisse des écoles qui s'élève à 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 3 abstentions (Monsieur Roland DELÉGLISE, Madame Christelle BENSMAN et Monsieur Philip MICHEL) et par 16 votes « pour » d'approuver les montants des subventions versés aux associations communales, extérieures et à la caisse des écoles.

5. Affectation du résultat

Monsieur le Maire explique que les résultats excédentaires du budget 2022 sont reportés dans le budget 2023 tels que :

Affectation de la section de fonctionnement :

Article 002 – Excédent de la section de fonctionnement reporté : 142 834.38 €

Affectation de la section d'investissement :

Article 001 - Excédent de la section d'investissement reporté : 756 070.26 €

Article 021 - Virement de la section de fonctionnement : 171 116.81 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal sont d'accords à l'**unanimité** pour affecter le résultat de l'exercice 2022 comme annoncé ci-dessus.

6. Vote du Budget Primitif 2023

Fonctionnement dépenses :

Chapitre 011- Charges à caractère général : 536 580 €
Chapitre 012- Charges de personnel : 796 200 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits : 51 500 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections (amortissements) : 77 674.57 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 139 368 €
Chapitre 66 – Charges financières (intérêts des emprunts) : 5 900 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 250 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 171 116.81€

Total des dépenses de fonctionnement : 1 778 589.38 €

Fonctionnement recettes :

Chapitre 002 – Excédent de la section de fonctionnement reporté : 142 834.38 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges : 10 000 €
Chapitre 70 – Produits des services, domaine, vente : 62 500 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes : 498 500 €
Chapitre 731 – Fiscalité locale : 615 000 €
Chapitre 74 – Dotations et participations : 423 700 €
Chapitre 75 – Autres produits de la gestion courante : 26 000 €
Chapitre 76 – Produits financiers : 10 €
Chapitre 78 – Reprise sur amortissement et provisions : 45 €

Total des recettes de fonctionnement : 1 778 589.38 €

Investissement dépenses :

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts : 98 400 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 1 546 352.64 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 70 330 €

Total des dépenses d'investissement : 1 715 082.64 €

Investissement recettes :

Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté : 756 070.26 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 171 116.81 €
Chapitre 024 – Produits des cessions : 212 000 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 77 674.57 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 15 000 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 483 221 €

Total des recettes d'investissement : 1 715 082.64 €

Le budget primitif 2023 tel que présenté, est équilibré.

Monsieur Philip MICHEL demande combien il restera à la fin du budget puisque Monsieur le Maire annonce qu'il est équilibré. En effet, après avoir comptabilisé toutes les dépenses en investissement inscrites au budget 2022 (hors achat des 2 terrains), la commune serait à moins

290 000 €. Monsieur le Maire précise que c'est un budget prévisionnel et qu'il réalisera les projets, dans la mesure du possible.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 3 abstentions (Monsieur Roland DELÉGLISE, Madame Christelle BENSMAN et Monsieur Philip MICHEL), et 16 votes « Pour », l'approbation du Budget Primitif 2023.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 9 juin 2023 à 19 heures car il y aura le vote des délégués pour les élections sénatoriales.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE explique qu'elle a assisté à la première réunion du C.A.U.E en présence des agents techniques. Il a été décidé de travailler en zones car il y a beaucoup de travail, donc tout ne se fera pas la même année.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15

Le Maire,
Donatien PINON

